

ÉCHO

VAL DE SEINE



#84

Trimestriel édité par l'association VAL DE SEINE VERT

SEPTEMBRE 2017 • 3 €

LE TERRITOIRE

Et si on partageait les espaces verts ! P.2



Gil Devillard P.5

MGP: le fait du prince P.6

Seine musicale, info ou intox P.6

Tramway T10, le contentieux P.7

Pas touche à la maison Huvé P.7

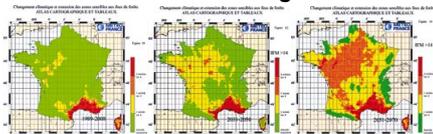
Paris vu de Meudon P.7

92/78, une fusion réaliste ? P.8

Les communes à la manœuvre P.8

PLAN CLIMAT

Droit dans les yeux P.4



Le buis menacé P.4



Le futur PCAEM P.5

SOCIÉTÉ

Inf'OGM et labels bio P.3



L'école Billancourt, 174 à 178, rue de Billancourt.

Utile et engagée

En ce mois de septembre, le bâtiment centenaire de l'école Billancourt va retentir à nouveau de bruits familiers liés à un établissement scolaire : cris d'enfants et d'adultes, rires, sonneries, sons d'instruments de musique... En effet, au bout de deux ans de travaux, il rouvre ses portes à son public habituel.

Pour notre équipe qui a lutté, en lien avec de nombreux Boulonnais*, pour le sauver d'un projet de destruction - reconstruction, sa réouverture souligne la justesse et le bien-fondé de nos actions, et ce malgré bien des critiques portant sur la nécessité d'avoir des structures scolaires modernes ou encore sur le bien-fondé de financer des équipements publics via une opération de promotion immobilière. Et maintenant,

ironie classique de l'histoire, chacun va admettre l'intérêt de cette opération de rénovation, puisque celles et ceux qui ont eu la chance de visiter les locaux rénovés la qualifient de « réussite » !

Ici comme sur d'autres dossiers, l'absence de modestie se révèle donc nécessaire, mais peut-être en sommes-nous responsables en partie faute de communiquer suffisamment sur ce que nous obtenons. Cependant, par-delà cette nouvelle victoire se pose à nouveau la question des relations entre les associatifs et les décideurs politiques et administratifs.

Ces derniers refusent habituellement d'entendre la parole des associations tant que ces dernières n'ont pas introduit de recours judiciaires. Et pourtant, nombre de fois les

suite page 2 ►

événements ont donné raison à des responsables associatifs animés uniquement par le bon sens et la défense du bien commun. Alors, à l'heure où le maire de Meudon autorise un permis de construire à côté du site historique de la maison Huvé; où la direction de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris veut fermer l'hôpital Raymond Poincaré de Garches pour regrouper ses services avec ceux de l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt afin de réaliser une opération immobilière sur le terrain ainsi libéré; où le département des Hauts-de-Seine veut construire une piscine sur la réserve foncière du centre nautique de Sèvres; où la construction du tramway T10 va amputer de 5 hectares les forêts de Meudon et surtout de Verrières; où l'aménagement des quais de Seine à Paris montre l'inutilité de l'agrandissement de la RD7 et bientôt de la RD1, n'est-il pas grand temps de lancer des ateliers d'urbanisme et de cadre de vie, à l'échelle communale ou intercommunale regroupant élus, citoyens et associatifs afin de décider ensemble des usages des biens constituant notre espace de vie quotidien?

Ce n'est pas la première fois que cet appel est lancé et ce ne sera certainement pas la dernière au regard des comportements des uns et des autres, mais les multiples urgences environnementales nous poussent à le renouveler.

Alain Mathioudakis

* Nos remerciements notamment à Agnès, Anne-Sophie, Dominique et Michelle

Et si on partageait les espaces verts !



Dans le prolongement du parc Jean Paul II, le parc du foyer de la Solitude.

Le foyer de la Solitude? À Issy-les-Moulineaux, un parc de 9 400 m², planté d'arbres centenaires, dominé par un bâtiment du XVIII^e siècle, en prolongement du parc Jean Paul II dont il est séparé par un mur de pierres, calé derrière l'église Saint-Étienne, bien caché par une discrète porte en bois ouvrant sur la rue Minard: que raconte ce nom insolite autour duquel tournent aujourd'hui tant d'intérêts? Propriété de la Compagnie de Saint Sulpice (comme le Grand Séminaire), c'est dans ce lieu, au cours d'une « année de solitude », que se déroulait la formation des futurs prêtres. En 1966 « La Solitude » devint un foyer pour les anciens prêtres n'exerçant plus d'activité puis ferma fin 2016. Le site est classé depuis 1962 pour son caractère pittoresque et historique.

AUTOUR DE CET ESPACE DE CHARME, BEAUCOUP D'INTERETS !

Il y a un an, la Ville d'Issy-les-Moulineaux annonçait, en accord avec la Congrégation de Saint Sulpice, avoir proposé ce domaine à la CCI Paris Ile-de-France. Celle-ci veut y installer, dans le cadre de l'école Ferrandi (référence dans le milieu de la gastronomie et de la restauration) un pôle d'enseignement supérieur en « hospitality-management » avec une infrastructure hôtelière haut de gamme et un restaurant gastronomique. On ne peut que se réjouir de voir s'installer à Issy-les-Moulineaux un projet pédagogique

d'importance dans un secteur porteur d'emplois et dans lequel la France excelle. On peut aussi comprendre les problèmes financiers que posent l'entretien et la réfection du Grand Séminaire, amenant ainsi la Compagnie de Saint Sulpice à trouver des solutions qui lui permettent de financer ces travaux (Un bail emphytéotique* devrait conclure cette transaction). Mais on peut aussi et surtout regretter que l'occasion n'ait pas été saisie d'intégrer, sinon tout, au moins une partie du domaine au Parc Jean Paul II dont il assure la continuité naturelle, permettant ainsi d'offrir à l'ensemble de la population un espace unique.

INQUIETUDE ET QUESTIONS

Inquiétude quant aux conséquences des constructions à venir sur le site: respect du bâtiment historique? Emprise des nouveaux bâtiments? Hauteur? Disparition des arbres centenaires? Conséquences (trafic, nuisances sonores, pollutions) sur le parc Jean Paul II pendant la construction et après?

Autant de questions restées à ce jour sans réponse malgré nos demandes d'informations tant auprès de la SIMADS que de la Congrégation de Saint Sulpice. Mais nous reviendrons sur le sujet.

Nicole Matrand

* Un bail emphytéotique est un bail de longue durée, d'au moins 18 ans et d'au plus 99 ans. L'emphytéote est plus qu'un simple locataire: il possède un droit réel sur le bien immobilier. On dit parfois qu'il est un quasi-propriétaire.

Inf'OGM, une veille nourricière indispensable

Les magasins revendiquant le label « bio », en quelques années, se sont multipliés dans les villes des Hauts-de-Seine. Quelques exemples, Sèvres en compte cinq, Meudon deux, Issy-les-Moulineaux quatre et Neuilly sept; la palme revenant à Boulogne-Billancourt avec une quinzaine de boutiques. Bien plus qu'un simple phénomène de mode, consommer bio est devenu, année après année, un mouvement de fond même si le bio coûte plus cher que les produits issus de l'agriculture intensive.

Cette croissance qui ne peut être que soutenue incite ainsi le secteur agricole à mieux prendre en compte d'une part, les écosystèmes dans lequel il agit et d'autre part, à être vigilant face aux techniques qu'il utilise notamment celle dite des organisme génétiquement modifié (OGM).

C'est à la fin des années 1990 qu'apparaissent de nouvelles plantes issues des laboratoires de recherche d'entreprises privées. Leurs fabricants les qualifient de « miraculeuses », tant leurs propriétés

nouvelles apparaissent comme sans limites: « elles se défendent elles-mêmes contre les prédateurs, permettent d'épandre des herbicides contre les mauvaises herbes » sans en pâtir, auront « des rendements fabuleux et des caractéristiques nutritives sans pareilles », « sans compter toutes celles qui serviront à produire des médicaments ». Bref, on nous promet que grâce aux OGM famines et maladies ne seront bientôt plus que de lointains souvenirs! Au même moment, des associatifs, des chercheurs, des politiques venant de nombreux pays se réunissent au sein de programmes de travail initiés par la Fondation suisse Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) afin de discuter des problématiques agricoles et environnementales et de tracer des voies vers une agriculture à la fois sociale (nourricière du plus grand nombre) et respectueuse de la planète. Or, un constat est bien vite dressé: l'information est rare et quand elle existe, elle est orientée favorablement aux fabricants de pesticides.

Pour répondre à cette lacune, une association est créée en 1999, Inf'OGM. Jacques Testart, un de ses anciens présidents, l'a définie ainsi: « notre ambition était de construire un outil de service public d'information, artisanal mais exemplaire par sa compétence ». Chaque citoyen doit pouvoir avoir accès à des informations lui permettant de mesurer l'impact des OGM, des biotechnologies et des semences artificielles, tant sur la santé humaine que sur celle de la planète car l'ensemble du règne végétal est remis en cause par ces techniques.

Au fil du temps, Inf'OGM est devenue en Europe l'unique agence d'information citoyenne spécialisée sur ces techniques qui offre autant de services en traduisant, synthétisant, enquêtant, élaborant dossiers et matériaux pédagogiques, en éditant, tout en assurant le secrétariat de coordination et dispensant des formations et des forums d'échanges...

VDSV

Plus d'infos: <https://www.infogm.org/>

LES LABELS BIO ALIMENTAIRES

					
Refus de produits chimiques	✓	✓	✓	✓	✓
Pourcentage d'ingrédients bio dans les produits transformés	95 %	100 %	100 %	100 %	95 %
Non tolérance aux OGM	✗	✓	✓	✓	✗
Bien-être des animaux	✓	✓	✓	✓	✓
Autorisation de la mixité (une même exploitation peut produire du bio et du non bio)	✓	✗	✗	✗	✓
	www.agencebio.org	www.biocoherence.fr	www.natureetprogres.org	www.demeter.fr	www.biopartenaire.com

Remarques:

- Liste non exhaustive, d'autres labels de qualité existent Max Havelaar, Ecocert, etc.
- Le label AB est devenu facultatif depuis 2010, ses critères ayant été alignés sur le label européen.

Ellgè

Plan climat: droit dans les yeux!

Avec son catalogue de mesures indicatives, le Plan climat présenté par Nicolas Hulot, désormais ministre, semble méconnaître l'urgence climatique dans laquelle nous vivons.

Le 14 mai dernier, Emmanuel Macron était élu président de la République. Son accession à la fonction politique suprême est marquée par le triple sceau de la jeunesse, du renouvellement et de l'arrivée en politique de nombre de non politiques, dont notamment Nicolas Hulot, son ministre de la transition écologique et solidaire. Au terme des cinq prochaines années, chacun sera libre de dresser le bilan de son mandat.

L'ACCORD DE PARIS

Néanmoins, sans attendre ce laps de temps, le plan climat présenté par le ministre Hulot le 6 juillet peut déjà être soumis à une analyse. Ce document de travail répond-il à l'urgence exprimée en 2002 par Jacques Chirac « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » ?

Ce schéma, avec ses 6 thèmes majeurs et ses 23 axes de travail, vise à prôner l'irréversibilité de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, adopté en décembre 2015, en s'engageant vers la neutralité carbone et en mobilisant le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture. Les sujets énoncés sont variés et intéressants, notamment « Rendre la mobilité propre accessible à tous et développer l'innovation » ou encore « Permettre à tous de consommer de manière responsable et solidaire ».

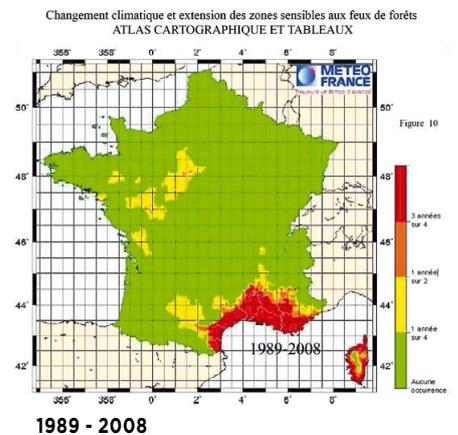
UN PROGRAMME, COLONNE VERTÉBRALE

Seulement, leur développement laisse comme un goût d'inachevé. Ainsi l'axe 5 intitulé « Travailler au cœur des territoires » est ainsi rédigé: « L'État contractualisera avec les territoires qui ont témoigné de leur forte volonté de se mobiliser pour la transition énergétique pour leur donner les moyens de contribuer aux objectifs nationaux et à la création nette d'emplois. ». C'est bien mais concrètement cela signifie quoi? Nicolas Hulot a bien eu conscience de cette faiblesse puisqu'il a indiqué que ce programme « n'était pas une fin en soi, ce n'est qu'une colonne vertébrale ».

Venant de l'auteur du « Syndrome du Titanic » et du lanceur de l'appel « Osons », cet argument est audible mais peu satisfaisant d'autant plus que l'objectif majeur, celui de limiter les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la «neutralité carbone» est fixé à 2050!

Pour contre-balancer cette impression négative, relevons qu'une stratégie nationale visant à mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation, responsable de plus de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, doit être mise en œuvre dès mars 2018.

À relever également à côté de mesures institutionnelles comme la



transformation du Conseil économique, social et environnemental en Chambre du futur, que le rôle des forêts françaises est affirmé afin d'amplifier leur rôle central dans le stockage du carbone.

Alors, après le Grenelle de l'environnement et bien d'autres plans, espérons que des mesures concrètes seront vite prises, bousculant tous les lobbys et les inerties administratives. À titre de comparaison, la Chancelière allemande Angela Merkel avait annoncé, en 2011, la sortie définitive de son pays du nucléaire d'ici 2022.

VDSV

Pour vous faire votre propre opinion découvrez le plan sur: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-climat>

Cette plaie des jardins qui ravage le buis

C'est un mal qui touche les jardins des particuliers comme les espaces verts publics. La biodiversité pourrait elle aussi en souffrir puisque le buis, arbuste symbole du « jardin à la française », est aussi très répandu sur les terres calcaires où il limite les effets de l'érosion.

À ce jour, il est difficilement envisageable de lui substituer une autre essence: il pousse constamment et régulièrement, ne gèle pas et ne souffre pas de la sécheresse.

Le principal coupable, *cydalima perspectalis*, vient d'Asie. Plus connue sous le nom de pyrale du buis, l'espèce invasive, dont les chenilles dévorent



Après avoir ravagé le buis, la chenille se transforme en papillon.

l'arbuste, ne connaît pas de prédateur en France. Or le principal enjeu de la lutte contre sa prolifération

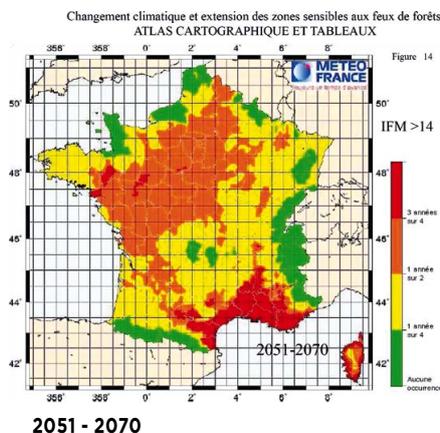
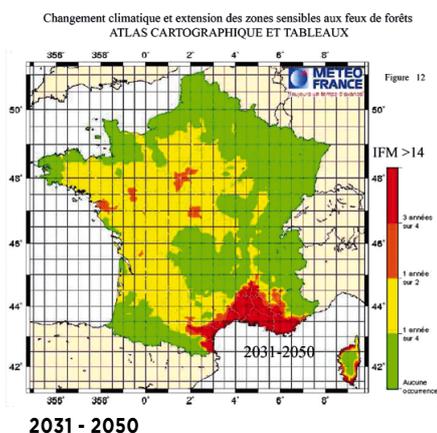
est de ne pas nuire aussi aux autres insectes, notamment aux pollinisateurs.

En l'absence de solution-miracle, « Save Buxus », un consortium national regroupant des partenaires publics et privés a été lancé en 2014. À ce jour, il a proposé plusieurs solutions préventives comme le piégeage par phéromones, le lâcher inondatif de petites guêpes ou encore des fongicides biologiques.

De bonnes pratiques de culture et d'entretien, déjà mises en place avec succès au Parc de Sceaux, permettent aussi de réduire grandement les risques liés à ce parasite.

Serge Brière

Le futur Plan climat air énergie métropolitain



Ce plan s'adressera aux 7 millions d'habitants des 131 communes de la métropole du Grand Paris. Il est actuellement en cours d'élaboration par le conseil de développement métropolitain. Ce plan comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ses objectifs portent notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments),

la production et consommation d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, etc.

Le diagnostic métropolitain repose sur un ensemble de plans et de schémas régionaux et communaux déjà bien établis: Schéma de développement de la région Île-de-France 2013, Schéma régional climat, air, énergie, Plan de protection de l'atmosphère (PPA), Plans climat, air, énergie des différents territoires métropolitains. Il met en évidence: 1) les effets de la surpopulation de notre mégapole et les dépassements de température

liés à la minéralité du territoire pouvant atteindre 6 à 8 °C au-dessus des moyennes régionales ; 2) la pollution particulièrement concentrée sur l'agglomération centrale, où les concentrations d'oxydes d'azote sont en dépassement permanent des normes, et celle liée aux petites particules (69 jours de pollution en 2016) ; 3) une énorme consommation d'énergie fossile et très peu d'énergie renouvelable.

Ce plan devrait être soumis aux différentes collectivités territoriales à la fin de l'année 2017 pour être approuvé et passé en enquête publique courant 2018. Nous devons être très attentifs à cette enquête et y donner un avis sans complaisance. En effet, l'exemple récent et instructif de la nouvelle version du PPA 2013, révisé en 2016-2017, refusé à la fois par le Conseil régional d'Île-de-France, la ville de Paris, retoqué par le Conseil d'État suite à un recours des Amis de la Terre en raison d'objectifs non compatibles avec les directives de l'Union européenne, nous montre que l'État suit de manière trop complaisante les lobbys économiques qui veulent préserver leurs activités propres au détriment de l'intérêt général.

Michel Riottot

Le territoire

Gil Devillard, un militant nous a quittés

Nous avons appris, il y a peu, la disparition en novembre 2016 de notre ami Gil Devillard, ancien travailleur Renault. Il avait rejoint notre association, dès sa création en 1992, simultanée à la fin des activités industrielles de Billancourt.



Lors d'une réunion publique en décembre 1991 sur le devenir du site, organisée par des écologistes à Issy-les-Moulineaux, il avait animé l'un des ateliers sur l'aspect mémoire avec l'évocation des luttes ouvrières, et le vécu des travailleurs. Militant toute sa vie avec une vision critique et moderne, il refusait tous les stalinismes, les petits pouvoirs et le confort de situations établies. Engagé dans la Résistance, il a aussi contribué

au mouvement des auberges de jeunesse, aux combats aux côtés des femmes dès le début des années cinquante pour le planning familial, et d'autres organisations syndicales et politiques avec des convictions plutôt libertaires.

Gil était sensible aux enjeux environnementaux, à ceux de l'écologie. Comme riverain de la RD1, il avait assisté, une matinée d'août 1993, au massacre à la tronçonneuse sous

protection policière des grands platanes sur les quais près du Pont de Billancourt, avant leur réaménagement autoroutier par le département et la région.

Il a été l'un des rares anciens travailleurs de l'île Seguin à adhérer à Val de Seine Vert, et on se souvient comment, avant de se rendre à des réunions à la mairie, il prenait soin d'attacher autour de son cou un foulard noir...

Sportif aussi et bon vivant, son parcours de vie a été marqué par son activité d'outilleur sur l'île Seguin, et il témoignait sur des drames mortels dus aux presses emboutisseuses, qui l'ont marqué et qu'il nous relatait, en dénonçant les cadences de production impitoyables. Il n'avait pas la nostalgie de son passage sur l'île, mais nous rappelait comment les conditions de travail y ont été dures, nous prévenaient sur l'état des sols imbibés de pollutions, aussi il imaginait que le seul futur possible pour l'île Seguin c'était de redevenir un « champ de luzerne pour les lapins »!

Gil Leparmentier

<https://www.matierevolution.fr/spip.php?article4245>

MGP: le fait du prince

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et maire de Rueil-Malmaison, ne joue pas le jeu de la concertation. Il a mis en place un conseil de développement (CODEV), prévu par la loi Maptam, mais il le gère en monarque.

Bien avant la création du CODEV, les associations de protection de l'environnement ont manifesté leur volonté de participer aux travaux de construction de la métropole. France nature environnement Ile-de-France a créé un poste de chargé de mission MGP, et depuis juin 2014 un groupe de travail, que j'anime, se réunit régulièrement. Nous avons suivi pas-à-pas la « mission de préfiguration » puis fait savoir à Patrick Ollier que nous souhaitons avoir plusieurs représentants au sein du CODEV.

LA MISE EN PLACE DU CODEV

Le conseil de développement est composé de 104 membres: 24 volontaires tirés au sort, deux par territoire, et 80 « personnalités » désignées par le président. Sa première réunion s'est tenue en mars 2017, et seule Catherine Giobellina, vice-présidente de FNE-IDF, y a été conviée au titre de France nature environnement.

En juin 2017, constatant que des places restaient vacantes au CODEV et que le monde de l'industrie et du commerce était surreprésenté, FNE-IDF a proposé quatre nouvelles candidatures!

La réponse de Patrick Ollier ne s'est pas fait attendre: « (...) le CODEV ne saurait nommer plusieurs représentants de la même organisation ». Sans plus d'explication sur cette règle étrange, alors même qu'il reconnaît quelques lignes plus haut donner « une place prépondérante au développement économique. »



Nommée présidente du conseil de développement de la Métropole du Grand Paris, en février 2017, Michèle Pappalardo est depuis devenue directrice du cabinet de Nicolas Hulot. Elle n'a pas encore été remplacée...

CARTON ROUGE

Les associations de défense de l'environnement ont l'habitude de ce genre de diktat de la part des élus. Ce n'est pas pour autant que nous nous y résignons. Nous souhaitons contribuer à la réflexion et donner notre point de vue, même s'il ne fait pas plaisir à tout le monde.

Il faut, par exemple, remettre en cause le million et demi d'habitants supplémentaires que l'on nous promet (9 millions d'habitants pourraient être concentrés en métropole à l'horizon 2030). Dire aussi que les infrastructures ne peuvent pas le supporter... Pour cela, et pour beaucoup d'autres choses, nous avons besoin que nos militants puissent suivre, au plus près, les dossiers en cours.

DEUX SAISINES PLUS TARD

Le travail du CODEV est rythmé par les « saisines » que lui adresse le président. La première, en avril 2017, portait sur la manière d'associer les habitants à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale

métropolitain. La seconde, en mai 2017, traitait de l'élaboration du Plan climat air énergie métropolitain. Il faut saluer sur ces deux dossiers le remarquable travail effectué par Irène Nenner,

présidente de Chaville Environnement et membre (tiré au sort) du CODEV. Co-rapporteuse de ces deux avis, elle a su faire passer nos principaux messages.

Il n'en reste pas moins que, si nous voulons verdir nos villes et non les bétonner, il faut absolument renforcer le débat démocratique. Cela passe par l'ouverture du CODEV métropolitain et par la création de structures équivalentes dans les territoires... Ce n'est pas gagné d'avance.

Luc Blanchard

Vice-président de Val de Seine Vert
Chargé de mission MGP à FNE-IDF
Candidat (malheureux) au CODEV métropolitain

INFO OU INTOX?...



La Seine Musicale, inaugurée le 22 avril 2017, a été pensée comme un navire. Posé sur la pointe de l'Île Seguin, il est même doté d'une « voile » qui épouse la forme arrondie de l'Auditorium.

Au-delà de son esthétique, et en plus de protéger cette salle de spectacle de l'ensoleillement direct, cette surface de 800 m² est recouverte de cellules photovoltaïques. Ce panneau solaire géant suit la course du soleil et doit, soi-disant, optimiser la production d'énergie. Composée de panneaux photovoltaïques, elle pro-

met de se déplacer selon la course du soleil.

Mais cette « voile » est totalement immobile depuis des jours... Déjà en panne ou simple rodage?

Montée sur un rail, elle tourne autour de l'Auditorium, d'Est en Ouest. Autoalimentée, elle doit se déplacer par légères saccades comme les aiguilles d'une montre, toutes les quinze minutes. Pour revenir normalement, le soir, à son point de départ.

De mauvaises langues affirment que pour la faire se déplacer sur ses rails, il faudra très certainement engloutir le peu d'énergie produit par ce dispositif...

Il y a aussi fort à parier que ce coûteux joujou high-tech tombe en panne et qu'une fois bloqué, il attendra une réparation qui risque de ne jamais venir.

Antoine Monnet



Val de Seine Express

T10 : UN TRAMWAY NOMMÉ « EN DÉPIT DE TOUTE LOGIQUE »

La création du tramway T10, allant de la Croix de Berny à Antony jusqu'à la place du Garde à l'entrée de Clamart, pose un problème pratique avec une inadéquation des correspondances tant entre le RER B à la Croix de Berny qu'avec le T6 à l'hôpital Bécclère alors que l'une des qualités essentielles du tram est la facilité des correspondances. Plus grave, les forêts de Meudon et surtout de Verrières vont devoir être amputées de 5 hectares en raison de l'installation sur cet espace de son site de maintenance et de remisage alors qu'une solution alternative est possible. Encore une fois, l'existence de la forêt est mise à mal alors qu'elle devrait être protégée. C'est pourquoi nous participons au recours judiciaire déposé par d'autres associations demandant au tribunal administratif d'annuler la déclaration d'utilité publique de ce projet.

PAS TOUCHE À LA MAISON HUVÉ

Le 9 février 2016, la mairie de Meudon a délivré un permis de construire, acte emportant également un permis de démolir, pour un projet de promotion immobilière mitoyen à la maison dite « La Folie Huvé », édifiée en 1788 par Jean-Jacques Huvé et classée au titre des monuments historiques. À ce titre, ce bâtiment et ses abords constituent un ensemble architectural reconnu devant être préservé. Or, le programme immobilier aura nécessairement des impacts sur l'écosystème de ce site. Un recours gracieux a été formé à l'encontre de cette décision afin d'ouvrir un dialogue. Cette démarche n'ayant abouti à aucun résultat concret, la seule solution possible pour nous a été de nous associer à l'action judiciaire entreprise par les propriétaires de la maison Huvé.

L'image du moment

Paris vue de la Tour Berthelot à Meudon

Cette image illustre les différences entre une urbanisation dense et l'urbanisation modérée de nos villes situées seulement à 5 km du périphérique... Les espaces verts, source de fraîcheur et protection contre le réchauffement climatique, y sont abondants. Quel contraste avec la ville grise qui s'étend à perte de vue et qui, si elle ne prend pas le taureau par les cornes, subira des coups de chaleurs intolérables pour ses habitants. « Savoir pour prévoir afin de pourvoir » disait Auguste Comte... On sait ce qui va nous arriver et, malgré cela, on continue à densifier la métropole capitale, est-ce ainsi que l'on pourvoit alors que l'on sait ?

Michel R

Abonnement • adhésion

Je m'abonne à ÉCHO VAL DE SEINE sans adhérer à l'association

Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

Adhésion simple (20 €) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 30 €

Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 35 € ou plus

Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement Écho Val de Seine (10 €) = 12 €

L'adhésion est déductible fiscalement.

À retourner à VAL DE SEINE VERT
2, rue Dr Gabriel Ledermann
92310 Sèvres

Nom

Prénom

Adresse

.....

Courriel

Fusion départementale ?

Les conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont engagé un processus de fusion qui engendrerait un département de plus de 3 millions d'habitants.

Il s'agit de contester le pouvoir de la Région Ile-de-France et de s'abstraire, pour les Hauts-de-Seine, de la montée en puissance de la Métropole du Grand Paris qui risque de le vider de certaines de ses attributions. La Métropole verrait d'un bon œil sa tutelle s'exercer sur tout l'urbain de la petite couronne, les « campagnes » étant laissées à la Région.

L'échelon départemental est le plus menacé à terme en tant que collectivité territoriale, particulièrement dans la métropole parisienne où ce découpage n'a plus grand sens, au moins pour Paris et les 3 départements de petite couronne.

Les présidents Devedjian et Bédier invoquent une mutualisation des moyens, une baisse du nombre d'élus et une lutte contre la fracture territoriale entre un territoire urbain et un territoire rural.

Cette fusion se passe de l'approbation des citoyens : le 1^{er} janvier 2016, la loi libérait les collectivités qui voudraient s'unir de l'obligation d'organiser une consultation électorale sur le sujet et personne n'a parlé de fusion dans les programmes électoraux de 2015.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

Yves Vandervalle, conseiller départemental de la vallée de Chevreuse, pourtant membre de la majorité (unanimité dans les Yvelines) de droite : « Ce qui me heurte le plus, c'est le mépris pour nos électeurs à qui la vérité a été soigneusement cachée puisque tout était connu avant les élections départementales. », « la fusion votée sans aucune étude d'impact, sans savoir quelles en seront les conséquences sur la fiscalité ou la politique d'aménagement du territoire ».

Les élus ruraux des Yvelines ne sont donc pas tous très chauds pour lutter contre une fracture territoriale que leur principal souci est de maintenir. Les 262, dont 177 dites rurales,

communes des Yvelines n'ont pas grand-chose de commun avec les 36 du 92. Sur les 21 communes de plus de 60 000 habitants de l'Ile-de-France, 9 sont situées dans les Hauts-de-Seine et seulement 1, Versailles, dans le 78, et la surface agricole utile recouvre la moitié des Yvelines.

La baisse du nombre d'élus n'est pas envisageable sauf à modifier profondément les règles du scrutin départemental et à les éloigner encore de leurs électeurs.

Le caractère défensif de la fusion est basé sur la conservation des revenus départementaux sans partage ni péréquation avec d'autres. Avec 3,4 milliards d'euros de budget cumulé, la nouvelle collectivité aurait une force qui pourrait déséquilibrer l'Ile-de-France. Les deux départements sont aussi ceux qui comptent le moins d'allocataires du RSA.

Le gouvernement devrait s'opposer à cette fusion car elle pourrait être contraire à l'intérêt général comme l'a précisé le Premier ministre lors de la conférence nationale des territoires de juillet dernier.

Frédéric Puzin

LES COMMUNES À LA MANŒUVRE

C'est encore après les élections municipales de 2014, en mai 2016, et sans en avoir dit un mot à leurs électeurs, que les maires de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux annoncent leur intention de faire fusionner leurs villes. Ce sont deux communes très riches, fortes de l'implantation de multiples sièges d'entreprises nationales qui souhaitent convoler.

Cette décision n'étant plus soumise à l'approbation des électeurs depuis janvier 2016, les vocations se multiplient.

Pour Boulogne et Issy, le projet est purement défensif, financier, visant à atteindre une taille critique (180 000 habitants) qui lui permettrait de mieux peser dans la Métropole du Grand Paris et si possible échapper aux baisses de dotations de l'État. Il y aurait Paris, puis la nouvelle commune, loin devant la troisième, Montreuil (103 000 habitants). En cas de fusion, la loi prévoyait un délai de 5 ans sans changement de la dotation globale de fonctionnement des nouveaux époux.

Comme pour les débuts de l'intercommunalité façon Chevènement, ce sont toujours les objectifs financiers qui l'emportent avant même tout projet politique.

On peut toujours trouver des rapprochements possibles entre deux collectivités, mais force est de constater que ce projet complique l'organisation institutionnelle de la Région, et va bouleverser les équilibres de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. On entend Meudon, Sèvres, Chaville et Ville d'Avray commencer à évoquer aussi un rapprochement entre elles. Nul doute que les élu.e.s de ces communes ne sont pas enthousiasmé.e.s de la création de ce monstre. On constate que la solidarité entre communes de GPSO est factice et que la question du maintien des communes résidentielles pourrait être posée.

Comme pour la fusion 78-92, le projet ne recueille pas le soutien de l'État.

ÉCHO VAL DE SEINE

2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES

Éditeur

Val de Seine Vert, association agréée pour la protection de l'environnement

Contact

contact@valdeseinevert.org

Directeur de la publication

Alain Mathioudakis

Comité de rédaction

Luc Blanchard, Serge Brière, Ellgë, Naïk Guezel, Gil Leparmentier, Nicole Matrand, Antoine Monnet, Michel Riottot

Mise en page

Philippe Larminie

Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie,
ISSN 1165-7124

N° de commission paritaire
0621 G 84983

SIRET 404 151 243 00031

Numéro tiré à 500 exemplaires